



Avenant aux Conditions du Devis – Option spéciale pour les Logiciels sous Licence à Durée Engagée pour la Période d'Engagement

Le présent Addendum aux Conditions d'Utilisation du Devis – Option spéciale pour les Logiciels sous Licence à Durée Engagée pour la Période d'Engagement ("Avenant"), est conclu et entre en vigueur en date du _____ ("Date d'effet") par et entre _____ ("Client") et International Business Machines ou une Société acquise par IBM ("IBM"). Les dispositions du présent Avenant modifient ou viennent compléter les dispositions du Contrat International Passport Advantage IBM, du Contrat International Passport Advantage Express IBM ou un contrat équivalent, ("Contrat") ou à celles du Devis numéro _____ ("Devis") joint au présent Avenant. Les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas définis dans le présent Avenant sont définis dans le Contrat et les documents associés.

1. Logiciel sous Licence à Durée Engagée

Un Logiciel sous Licence à Durée Engagée est un Logiciel pour lequel le Client obtient un droit d'usage et bénéficie de l'Abonnement et du Support IBM pour une Période d'Engagement définie. Une Période d'Engagement est la période pour laquelle le Client est engagé à payer IBM, et commence à la date à laquelle IBM traite la commande du Client. Le Client ne peut pas résilier les Logiciels sous Licence à Durée Engagée pendant la Période d'Engagement.

2. Renouvellement de la Licence d'un Logiciel sous Licence à Durée Engagée

Lors de la commande d'un Logiciel sous Licence à Durée Engagée, le Client sélectionne une option de renouvellement comme spécifié dans le Document de Transaction. Lorsque le Client sélectionne une option de renouvellement « automatique » du Logiciel sous Licence à Durée Engagée, IBM procède au renouvellement du Logiciel sous Licence à Durée Engagée à l'expiration de cette période d'engagement, au prix alors en vigueur ou celui qui est indiqué dans le Document de Transaction applicable pour une Période d'Engagement subséquente. Si le Client sélectionne l'option « résiliation », alors, au terme de la Période d'Engagement pour le Logiciel sous Licence à Durée Engagée, IBM ne renouvellera pas la licence du Logiciel sous Licence à Durée Engagée et la licence du Logiciel sous Licence à Durée Engagée expirera à cette échéance.

Le Client peut modifier l'option de renouvellement qu'il a sélectionnée pour un Logiciel sous Licence à Durée Engagée en le notifiant par écrit à IBM moyennant un préavis d'au moins 30 jours avant la fin de la Période d'Engagement.

3. Retrait de Logiciel sous Licence à Durée Engagée

IBM peut retirer un Logiciel sous Licence à Durée Engagée moyennant un préavis écrit de 12 mois, par voie de lettre d'annonce publique, par courrier ou par e-mail, adressés à tous les Clients. Le Client reconnaît qu'il n'est pas autorisé, à compter de la date d'effet de ce retrait, à augmenter son niveau d'utilisation au-delà des autorisations déjà acquises, sans l'accord préalable écrit d'IBM.

4. Mise à niveau d'un Logiciel sous Licence à Durée Engagée

Le Client peut acquérir une mise à niveau des Autorisations d'Utilisation de Logiciel IBM qualifiées (Autorisations d'Utilisation du Logiciel Qualifiées) avec un Abonnement et Support Logiciel IBM actif pour un Logiciel sous Licence à Durée Engagée (Mise à niveau d'un Logiciel sous Licence à Durée Engagée), tel que stipulé dans un Document de Transaction. Lorsqu'il procède à l'acquisition d'une Mise à niveau d'un Logiciel sous Licence à Durée Engagée, le Client peut utiliser les Autorisations d'Utilisation pour le Logiciel sous Licence à Durée Engagée et la Mise à niveau d'un Logiciel sous Licence à Durée Engagée dans n'importe quelle combinaison de déploiement, et ce, à concurrence du nombre total d'Autorisations d'Utilisation acquises au titre de la Mise à niveau d'un Logiciel sous Licence à Durée Engagée.

Si le Client choisit de ne pas renouveler la Période d'Engagement, il peut continuer d'utiliser les Autorisations d'Utilisation du Logiciel Qualifiées au niveau de la version du Logiciel à la fin de la Période d'Engagement. Si le Client choisit de renouveler l'Abonnement et Support Logiciel IBM pour les Autorisations d'Utilisation du Logiciel Qualifiées, le Client doit l'acquérir aux prix alors en vigueur.

Le présent Avenant, le Contrat, le Devis et tous les Documents de Transaction supplémentaires applicables constituent l'intégralité de l'accord entre les parties concernant les transactions au titre desquelles le Client obtient les Logiciels sous Licence à Durée Engagée et les Mises à Niveau de Logiciel sous Licence à Durée Engagée

mentionnés dans le Devis et remplace tous les accords, communications, déclarations, garanties, promesses, pactes et engagements verbaux ou écrits passés antérieurement entre le Client et IBM concernant les Logiciels sous Licence à Durée Engagée et Mises à Niveau de Logiciel sous Licence à Durée Engagée. En cas de contradiction entre les dispositions du présent Avenant, du Contrat ou du Devis ainsi que de tout Document de Transaction applicable, les dispositions du Document de Transaction prévalent sauf accord différent expressément convenu entre les parties.

Chacune des parties accepte les dispositions du présent Avenant en le signant (ou en signant tout autre document l'incorporant par référence) manuellement ou par voie électronique, si ce mode de signature est légalement reconnu. Après signature, i) toute reproduction du présent Avenant effectuée par tout moyen fiable (par exemple, image électronique, photocopie ou fac-similé) est considérée comme étant un original et ii) tous les Logiciels sous Licence à Durée Engagée obtenus au titre du présent Avenant sont régis par les présentes dispositions.

Lu et approuvé :

Lu et approuvé :

Nom d'entité du Client

Nom d'entité IBM

Signature d'un représentant habilité du Client

Signature d'un Représentant Habilité

Nom (en caractères d'imprimerie)

Nom (en caractères d'imprimerie)

Fonction (en caractères d'imprimerie)

Fonction (en caractères d'imprimerie)

Date

Date

Numéro de Contrat / Numéro de site

Numéro de Client IBM

Adresse du Client :
